# Obligations légales de débroussaillement. Circulaire n° AGRT1901902J du 8 février 2019

## Revue - Vie Communale

### Source - Circulaire

Les obligations légales de débroussaillement (OLD) sont un élément fondamental de la politique nationale de défense des forêts contre l'incendie (DFCI) pour les zones réputées particulièrement exposées à ce risque. Le débroussaillement réglementaire en assurant une rupture de continuité horizontale et verticale de la couverture végétale permet de réduire l'impact des incendies, de protéger la forêt et de faciliter la lutte. La mise en œuvre de cette procédure pouvant être complexe, il importe d'en rappeler les objectifs, de clarifier le rôle de chacun et de corréler les actions pour garantir le succès de cette politique, portée par le ministère en charge des forêts. La circulaire n° AGRT1901902J du 8 février 2019 est relative aux obligations légales de débroussaillement.